



Paris, le 2 juin 2016,

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Je tenais à vous remercier vivement des propos que vous avez tenus et des engagements que vous avez pris en faveur de la diversité culturelle à l'occasion de la réception organisée hier à Matignon pour célébrer les 90 ans de la CISAC.

Je me réjouis en particulier de la motivation de votre gouvernement à assurer la pleine application de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle. Des négociations ont été engagées entre les Etats-Parties à cette convention en vue de l'élaboration de directives opérationnelles permettant de renforcer la mise en œuvre des principes de la Convention à l'ère numérique.

C'est là un chantier majeur au regard des défis que pose le numérique à la création des œuvres, à leur financement, à leur diffusion et à l'existence d'une création diversifiée et non uniformisée. Le soutien, l'engagement et l'investissement de la France dans ces discussions internationales seront primordiaux pour faire émerger des directives fortes et utiles.

L'enjeu du numérique dans la culture traverse aussi les négociations commerciales engagées entre l'Europe et les Etats-Unis pour lesquelles vous avez rappelé la grande vigilance de la France à ce que l'exclusion des services audiovisuels des négociations puisse être maintenue et sauvegardée. La Coalition française pour la diversité culturelle restera également très active pour que les biens culturels, quel que soit leur mode de distribution, numérique ou non, ne soient pas traités comme des biens comme les autres.

Au-delà, la Coalition, qui s'investit, via les Coalitions européennes, dans la défense d'une ambition culturelle européenne, est également sensible aux trois priorités de votre action en matière culturelle : la lutte contre la piraterie pour faire respecter le droit d'auteur, la garantie d'une juste rémunération des créateurs et des artistes via un meilleur partage de la valeur avec les intermédiaires en ligne ; le maintien de canaux de financement au bénéfice des œuvres et de la diversité culturelle.

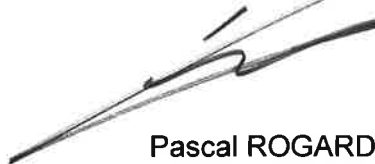
D'ores et déjà, les annonces formulées récemment par la Commission, concernant en particulier la révision de la directive SMAD, vont dans le sens d'une régulation et d'un encadrement plus forts des services en ligne en faveur d'une meilleure promotion de la création européenne. Nous n'oublions naturellement pas le rôle important qu'a joué la France dans l'adoption de ces orientations qui sont en rupture avec la logique souvent peu protectrice de la

diversité culturelle à laquelle la Commission nous avait habitué ces dernières années.

Nous resterons pour notre part mobilisés, en France comme en Europe, pour faire avancer la cause de la diversité culturelle pour laquelle nous savons pouvoir compter sur l'engagement de la France et votre soutien personnel.

Réitérant mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Cher Monsieur le Premier Ministre
Très cordialement



Pascal ROGARD